

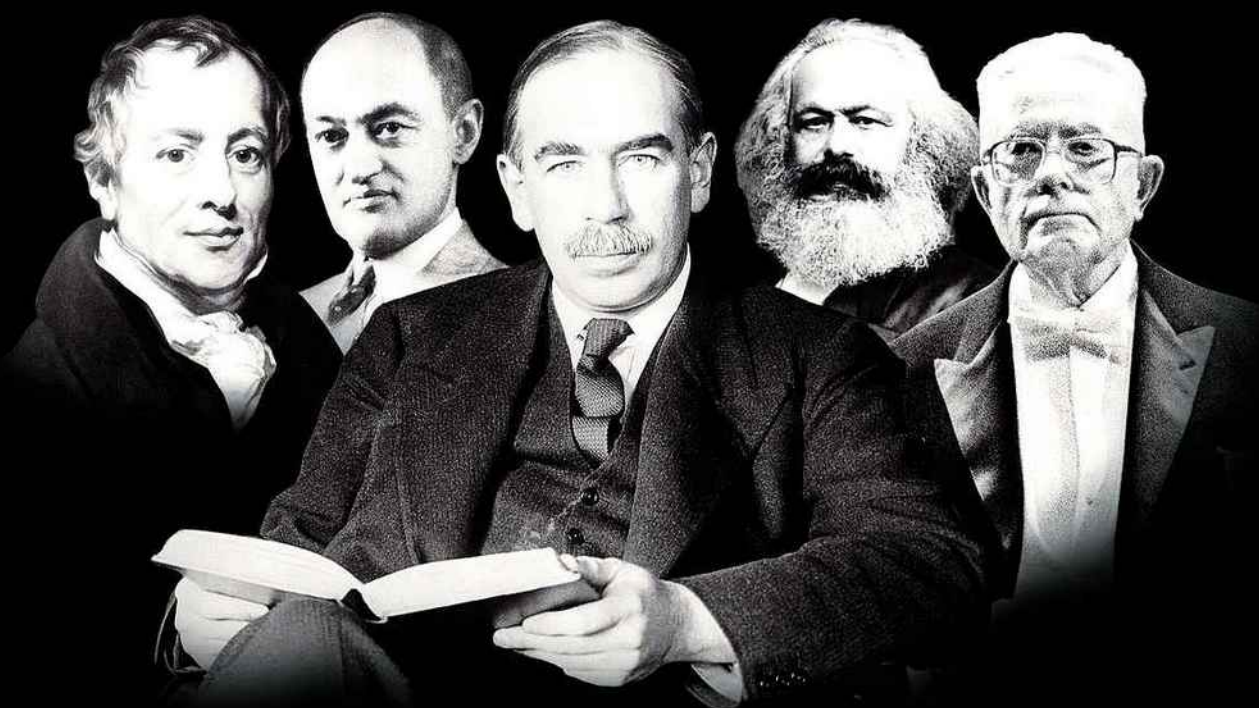


Que dit l'économie cette semaine ?

Challenge^s

www.challenges.fr

© COPIES - AFP - OR



Keynes, Ricardo, Schumpeter, Marx, Allais...

LES PÈRES DE L'ÉCONOMIE

Ce qu'ils nous disent pour s'en sortir

Qui va payer les 60 mesures Hollande

2,50 € - N°286 DU 2 AU 8 FÉVRIER 2012



François Hollande dévoile son programme, le 26 janvier. Il a annoncé 20 milliards de mesures nouvelles et un déficit ramené à 3% du PIB en 2013.

Hollande s'est converti au réalisme fiscal

Le candidat PS envisage près de 30 milliards d'euros de hausses d'impôts. Par souci de crédibilité, il a reculé sur la suppression des niches ou celle du quotient familial. Mais il conserve sa cible : les ménages aisés.

Enterré, le grand soir fiscal de François Hollande ? Affadié, la vaste réforme de l'impôt qu'il promettait, avec, notamment, la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu ? Le programme chiffré du candidat PS est loin d'être révolutionnaire. Pour être crédible, le réalisme a été privilégié. En charge du projet, Michel Sapin, ancien ministre des Finances, et Jérôme Cahuzac, le président de la commission des Finances, ont passé au crible toutes les composantes et concocté des modulations, des plafonnements, des chan-

gements de taux ici ou là, mais pas de big bang. « *Tout est détaillé, calculé, justifié* », assure Michel Sapin. Pour ramener le déficit à 3% du PIB en 2013, près de 30 milliards d'euros de hausses d'impôts sont prévues, dont 12 milliards à la charge des ménages. En outre, il faut financer pour 20 milliards de mesures nouvelles : recrutements d'enseignants, contrats de génération. Il y aura des redéploiements de crédits et des efforts sur les dépenses, mais ce sont bien les ménages les plus aisés et les entreprises – surtout les grandes – qui mettront la main à la poche.

Habile, François Hollande a senti les coups venir. L'UMP fustigeait « *une attaque sans précédent contre les classes moyennes* ». Sa réplique ? « *Les classes moyennes ont bien été assez ponctionnées depuis cinq ans. Ce sont elles qui ont payé pour les cadeaux fiscaux des plus riches.* » Aussi, dans son programme, le socialiste a-t-il pris soin de préciser, le 26 janvier, que, « *au pire, seuls les 5% des Français les plus riches* » seraient concernés. Samedi 28 janvier, au conseil national de l'UMP, Jean-François Copé moquait cette gauche « *pour qui la*

d47ad5e85440780fd21c42543500a5f60e330225d1b5219

TROIS FOYERS QUI VERRAIENT LEURS IMPÔTS S'ENVOLER

PROFIL N°1

Le célibataire flambeur

Trader célibataire et sans enfant, locataire à Paris. Il défiscalise via un investissement dans un immeuble classé monument historique, qui va générer un déficit foncier imputable sur son revenu global. Il réduit aussi ses impôts par l'emploi d'une femme de ménage. Le plafonnement des niches lui fera mal. A noter qu'il est éligible à la fois à la nouvelle tranche à 45% d'impôt sur le revenu voulue par François Hollande et à la contribution exceptionnelle de 3% supplémentaires décidée par Nicolas Sarkozy.

Revenus du travail :
280 000 euros par an.

Revenus du patrimoine :
non significatif.

IMPOSITION ACTUELLE

Impôt sur le revenu :
61 300 euros.

ISF : 0.

IMPOSITION AVEC FRANÇOIS HOLLANDE

Impôt sur le revenu :
101 000 euros (+65%).

ISF : 0.

Ces profils ont été élaborés avec le cabinet [Delsol](#) Avocats.

PROFIL N°2

La famille aisée

Lui est radiologue, elle est cadre supérieure. Ils ont deux enfants à charge. Ils possèdent leur résidence principale, de l'assurance-vie et un portefeuille de valeurs mobilières. Ils utilisent plusieurs niches fiscales (Malraux, emplois à domicile). Ce qui leur coûterait cher, c'est le changement de statut de la niche sur l'emploi à domicile : la réduction d'impôt ne porterait désormais que sur 40% des dépenses au lieu de 50%. Et selon Mathieu Le Tacon (Delsol Avocats), « la question est de savoir si elle entre dans le plafonnement global des niches à 10 000 euros, alors qu'aujourd'hui elle est sanctuarisée ».

Revenus du travail :
336 000 euros par an.

Revenus du patrimoine :
3 750 euros.

Patrimoine taxable :
1,1 million d'euros.

IMPOSITION ACTUELLE

Impôt sur le revenu :
71 100 euros.

ISF : 0.

IMPOSITION AVEC FRANÇOIS HOLLANDE

Impôt sur le revenu :
99 200 euros (+40%).

ISF : 0.

PROFIL N°3

Les riches retraités

Ex-cadre dirigeant d'un grand groupe à la retraite, conjoint sans profession, pas d'enfants à charge. Propriétaire d'une résidence principale et d'une résidence secondaire. Détient de l'immobilier locatif, de l'assurance-vie et un portefeuille de valeurs mobilières, dont une plus-value de 150 000 euros a été dérogée. Utilisent différentes niches fiscales (Scellier, emplois à domicile). Ce qui leur coûte cher, c'est la suppression du prélèvement libératoire à 19% sur les plus-values, taxées au barème de l'impôt sur le revenu à 45%.

Revenu du travail (pension) :
180 000 euros par an.

Revenus du patrimoine :
190 000 euros par an.

Patrimoine taxable :
4,4 millions d'euros.

IMPOSITION ACTUELLE

Impôt sur le revenu :
72 400 euros.

ISF : 22 000 euros.

IMPOSITION AVEC FRANÇOIS HOLLANDE

Impôt sur le revenu :
113 000 euros (+56%).

ISF : 28 800 euros (+31%).

vie doit rentrer dans les calelles de petits appartements qui n'ont rien compris à l'idéal de 1789 ! Et de rappeler la sortie de François Hollande en 2007, qui avait déclaré qu'on était « riche à partir de 4 000 euros de revenus mensuels ».

Nouvelle tranche d'IR

A bien y regarder, pourtant, ce ne sont pas ceux-là qui seront touchés par le programme socialiste. Car François Hollande cible les riches, les vrais. Le candidat socialiste introduit une tranche supérieure à 45% à partir de 150 000 euros de revenus annuels par part, « qui pèsera sur moins de 0,5% des Français ».

« Les classes moyennes ont bien été assez ponctionnées depuis cinq ans. »

François Hollande, en réponse aux accusations de l'UMP.

Celle-ci n'annule pas la contribution exceptionnelle de 3% à partir de 250 000 euros par part et de 4% à partir de 500 000 euros instaurée par le gouvernement cet automne. En réalité, depuis deux ans, la création d'une nouvelle tranche de l'impôt sur le revenu (IR) était défendue par les centristes Pierre Méhaignerie et Jean Arthuis... mais en compensation d'une suppression de l'ISF. Une cinquantaine de parlementaires UMP y étaient aussi favorables. A l'origine, François Hollande ne comptait pas faire monter le taux maximal de l'IR. En octobre 2010, dans *Challenges*, il expliquait : « Le taux à 40%, c'est assez élevé,

à condition que ce soit un taux réel sans dégrèvements ni niches fiscales. »

A l'époque, le socialiste voulait donc plutôt tailler à la hache dans les 400 niches. Souvent à l'origine d'effets d'aubaine, ces exonérations et réductions d'impôts sont d'une efficacité douteuse. Las ! Entre la nécessité d'agir vite et la volonté d'éviter des lobbys trop puissants, François Hollande s'est finalement rallié à la méthode du plafonnement lancée par... la droite. Le gouvernement Fillon a en effet instauré un seuil global – 18 000 euros plus 4 % des revenus. François Hollande, lui, promet de le ramener à 10 000 euros. « Cela nous a semblé plus intelligent de plafonner plutôt que de supprimer des niches », explique Jérôme Cahuzac. *Les agents économiques feront leurs arbitrages. Certaines niches tomberont d'elles-mêmes en désuétude.* »

Ponctions quasi indolores

Coup de canif supplémentaire : sur certaines niches, comme l'emploi à domicile, les socialistes réduisent l'avantage fiscal. Utilisé par près de 3,5 millions de foyers, ce dispositif permet actuellement de déduire de ses impôts 50 % des dépenses engagées pour l'embauche d'un salarié. En abaissant cette déduction à 40 %, François Hollande réduit le coût de la niche, et ponctionne un grand nombre de contribuables de façon presque indolore.

Autre changement de curseur que les Français sentiront à peine : le quotient familial. Là encore, François Hollande recule. Plus question de supprimer ce dispositif qui intègre le nombre d'enfants dans le calcul de l'impôt, et coûte chaque année à l'Etat 14 milliards d'euros. Le quotient familial a beau profiter aux plus aisés – les 10 % les plus riches captent 46 % de l'avantage –, difficile d'y toucher, tant la politique familiale est sacrée. Nicolas Sarkozy a d'ailleurs fustigé son futur compétiteur : « Je suis totalement opposé à toute remise en cause du quotient familial, qui ferait peser sur les classes moyennes un coût qu'elles ne pourraient supporter. »

S'il arrive à l'Élysée, François Hollande se contentera donc d'abaisser le plafond de 2 300 à 2 000 euros par enfant. Comme le quotient ne béné-

ficie qu'à ceux qui paient l'impôt sur le revenu ou à ceux qui deviennent non imposables grâce à lui, ce changement impactera uniquement les plus aisés. Et avec l'argent économisé, le candidat de gauche revalorisera de 25 % l'allocation de rentrée scolaire qui, en 2011, a concerné 4,6 millions d'enfants.

Patrimoines plus taxés

En réalité, c'est sur l'imposition du patrimoine que l'équipe de Hollande marque le plus l'ancrage à gauche. Fini, le régime de faveur accordé à certains revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values), qui peuvent être soumis à un prélèvement libératoire forfaitaire entre 19 et 24 %. L'objectif est de soumettre tous ces revenus au barème de l'IR (au taux maximal de 45 %, voire 49 % avec la contribution exceptionnelle). Pour le 1 % des Français les plus riches, pour qui les revenus du patrimoine représentent plus de la moitié de leurs revenus annuels, la facture sera bien plus salée.

Ce seront ces mêmes Français qui seront concernés, selon Hollande, par le rétablissement de l'ancien barème de l'ISF, allégé en juin 2011. Pour les patrimoines de plus de 16 millions d'euros, le chèque va tripler, avec un taux qui remontera de 0,5 à 1,8 %. Et tant pis pour les risques d'exil fiscal. Toutefois, pour ne pas s'aliéner trop d'électeurs, le seuil d'imposition, qui avait été remonté de 800 000 à 1,3 million d'euros, ne bougera pas.

Mais il n'y aura pas que les riches qui paieront. La suppression partielle des avantages fiscaux et sociaux sur les heures supplémentaires, dont l'UMP assure qu'ils profitent à 9 millions de personnes, affectera beaucoup de salariés. Tout comme l'objectif de François Hollande de remonter les charges sur l'épargne salariale. Enfin, tous les travailleurs verront leurs cotisations salariales s'alourdir de 0,1 % par an pendant le quinquennat, pour financer la réforme des retraites. Au final, le taux de prélèvements obligatoires devrait passer de 44,5 % à au moins 46 %. Une direction dans laquelle s'est aussi engagé Nicolas Sarkozy (*lire page 28*) en utilisant d'autres outils fiscaux, comme la TVA ou la CSG.

Fanny Guinochet
et Gaëlle Mache

« Si les niches sont plafonnées, les agents feront leurs arbitrages. Certaines niches tomberont d'elles-mêmes en désuétude. »

Jérôme Cahuzac,
chargé du projet
socialiste.